

Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (11) avril 2022 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, monsieur le Maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Marcel L'Italien: présent
Manon Dubé : Présente
Nathalie Soucy : Présente
Raynald Bérubé : Présent
Germain Picard : Présent

Les conseiller (ès) qui sont absents :

Myriam Morissette : Absente

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00 Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #22- 89

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Correspondance

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 mars 2022 Résolution # 22- 90

Étant donné que chacun des membres du Conseil ont reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022, M. le Maire demande une dispense de lecture.

Sur une proposition de Germain Picard, appuyé par Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 mars 2022 Résolution # 22- 91

Étant donné que chacun des membres du Conseil ont reçu la copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2022, M. le Maire demande une dispense de lecture.

Sur une proposition de Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

6. Adoption des dépenses de mars 2021
Résolution #22-92

COMPTES DE MARS 2022

Salaires nets : 15 employés	28 169.84\$
Total des factures :	100 932.38\$
Total des comptes	129 102.22\$

Salaires nets : 15 employés	28 169.84\$
Chèque en ligne et manuels déjà payés correctif de note de débit	70 512.00\$
Total des comptes déjà payés	98 681.84\$

Reste à payer : 30 420.38\$

Solde des comptes

# 600180	318 448.96\$
#600180-ET1	238 000.00\$
#91775	-0.03\$
Marge de crédit 1 :	0.00\$
Prêt 2	604 949.89\$
Prêt 3	647 872,33\$
Visa	0.00\$

Raphaël Rioux
Directeur Général/ Greffier-trésorier
AVRIL 2022

Il est proposé par Nathalie Soucy, appuyé par Marcel L'italien et résolu à l'unanimité d'approuver et autorise le paiement des comptes du mois de mars au montant de 30 420.38\$ selon la liste remise aux élus par le directeur général.

7. MRC de LA Mitis Facture #39152 de 10 720.02\$
Résolution # 22-93

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #39152 de la MRC de La Mitis au coût de 10 720.02\$ pour le génie en eau potable.

8. MRC de LA Mitis Facture #39052 de 21 606.41\$
Résolution # 22-94

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #39052 de la MRC de La Mitis au coût de 21 606.41\$ pour le paiement de la quote-part.

9. Groupe Bouffard Facture #213223 de 3 908.15\$
Résolution # 22-95

Il est proposé par Nathalie Soucy, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #207662 de Groupe Bouffard au coût de 3 908.15\$ pour le contrat de collecte des matières résiduelles

**10. FQM Assurances Facture #3322 de 29 451.34\$
Résolution # 22-96**

Il est proposé par Marcel L'italien, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #3322 de FQM Assurances au coût de 29 451.34\$ pour la couverture d'assurance.

**11. Coopérative d'informatique municipale Facture #FAC0002941 et #FAC0002710 pour un total de 6 638.37\$
Résolution # 22-97**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #FAC0002941 et #FAC0002710 de la Coopérative d'informatique municipale au coût de 6 638.37\$ pour le logiciel de comptabilité.

**12. MRC de La Mitis – Service de Génie – offre de service #ODS9005-20-01.2 – Réfection de la route Melucq au coût de 66 155.44\$
Résolution #22-98**

Il est proposé par Nathalie Soucy, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité que la municipalité de La rédemption accepte l'offre de service du service de génie municipal de la MRC de La Mitis pour la réfection de la route Melucq au coût de 66 155.14\$.

**13. Livre en fête – Réseau biblio
Résolution #22-99**

CONSIDÉRANT les bienfaits de la lecture : stimulation du cerveau, diminution du stress, augmentation des connaissances, amélioration de la mémoire, hausse de la concentration et de la capacité d'analyse, développement de l'imaginaire et bien d'autres !

CONSIDÉRANT QUE la pandémie a affecté grandement le côté psychologique de la population. Le temps est venu d'offrir des activités qui auront comme impact de replacer sur une voie plus positive l'état d'esprit de la population.

CONSIDÉRANT le projet Livre en fête du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent qui vise d'offrir à la population qu'il dessert l'accès aux livres par de l'animation, dans une atmosphère amusante et même festive par un service de bibliothèque hors les murs qui se promènerait à la grandeur du territoire selon un itinéraire choisi qui pourrait même être en accompagnement à d'autres activités municipales, événements publics ou autres.

CONSIDÉRANT QU'une visite type à une municipalité serait annoncée à l'avance. L'arrivée d'un véhicule joliment décoré serait accompagné d'une musique d'ambiance en faisant le tour de la municipalité pour annoncer l'arrivée. Une fois installé, on ouvre les portes en déployant de grands présentoirs remplis de livres, on étale de nombreux jeux géants sur le site. On y déploie une tente à lire, des hamacs de lecture, sièges pour jeunes et adultes, fanions, musique d'ambiance, téléviseur géant pour de l'animation en ligne. Une personne est sur place pour animer la lecture

CONSIDÉRANT QUE la population de notre municipalité pourra bénéficier gratuitement de cette activité à partir d'un calendrier planifié par le Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent.

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet Livre en fête du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent.

**14. Service de premier répondant
Résolution #22-100**

ATTENDU QUE le service incendie de la région de Price a reçu une demande pour l'instauration de premier répondant sur les territoires de la Haute-Mitis afin d'intervenir en cas de malaise ou de besoin nécessitant les premiers secours ;

ATTENDU QUE les ambulances et les services hospitaliers sont très éloignés de notre territoire ;

ATTENDU QUE ce service pourra se joindre éventuellement au service incendie de La Rédemption ;

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de La Rédemption lance un appel à tous ceux et celles qui seraient intéressés de recevoir une formation pour devenir premier répondant et être disponible à être de garde en cas d'appel.

**15. Projet la grande traversée de la rivière Mitis
Résolution #22-101**

CONSIDÉRANT QUE l'agente de vitalisation de Sainte-Jeanne-d'Arc et de La Rédemption, Mme Josey Tremblay, travaille à mettre en place le projet « La grande traversée de la rivière Mitis » ;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de passage sur le territoire de La Rédemption doit être confirmée par résolution du conseil dans le cadre de cet événement ;

Il est proposé par Marcel L'italien, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La Rédemption autorise la tenue de cet événement sur son territoire, soit « La grande traversée de la rivière Mitis ».

**16. Demande de commandite Harmonie du Mistral
Résolution #22-102**

Il est proposé par Germain Picard, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption accorde une commandite de 200\$ à l'harmonie du Mistral.

**17. Bail de location Ferme Redempt Inc.
Résolution #22-103**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de la Rédemption loue le lot 71 à la Ferme Redempt Inc. Pour une durée de 5 ans dans le but de cultiver la terre agricole.

QUE la municipalité de La Rédemption autorise Raphaël Rioux, directeur général, à signer le bail de location au nom de celle-ci.

**18. Mise en vente des lots 6 302 672 et 6 302 671 sur la rue Girard
Résolution #22-104**

Il est proposé par Nathalie Soucy
Appuyé par Manon Dubé
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de La Rédemption mette en vente les lots 6 302 672 et 6 302 671 au coût de 5000\$ chacun.

QUE les lots en vente soient affichés publiquement afin d'attirer de potentiel acquéreur.

**19. Arpentage lot 71 pour développement résidentiel
Résolution #22-105**

CONSIDÉRANT la demande pour l'achat de terrain et de maison dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de La Rédemption n'a plus de propriété en vente ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Rédemption possède le lot 71 qui inclus une zone blanche dans le périmètre urbain ouverte au développement résidentiel ;

Il est proposé par Germain Picard, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de La Rédemption fasse appel à un arpenteur afin de créer des lots que celle-ci pourra mettre en vente pour le développement résidentiel.

**20. Rapport annuel 2021 du service de sécurité incendie de la MRC de La Mitis
Résolution #22-106**

Il est proposé par Nathalie Soucy, appuyé par Marcel L'italien et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport annuel 2021 du service de sécurité incendie de la MRC de La Mitis.

**21. Appuie à la municipalité de Saint-Donat concernant une demande au ministère des transports pour la réparation du chemin du Mont-Comi
Résolution #22-107**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports est responsable de l'entretien du Chemin du Mont-Comi situé dans la municipalité de Saint-Donat ;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin du Mont-Comi est une route très achalandée donnant accès à la station de ski du Parc du Mont-Comi ;

CONSIDÉRANT QUE cette route est fréquemment empruntée par les citoyens des municipalités de la MRC de la MITIS afin d'avoir accès à ce lieu récréatif maintenant accessible annuellement par ces différents attraits et activités ;

CONDIDÉRANT QUE cette route nécessite en urgence des travaux de réparations d'asphaltage ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Nathalie Soucy et résolu unanimement par les membres du conseil de la municipalité de La Rédemption d'appuyer la démarche de la municipalité de Saint-Donat dans sa demande au Ministère des Transports afin de prendre les mesures nécessaires pour apporter, dans les plus brefs délais, les réparations nécessaires à cette route.

**22. Entente d'entraide avec la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc
Résolution #22-108**

ATTENDU QUE les municipalités de La Rédemption et de Sainte-Jeanne-d'Arc ont signé un accord par résolution en 2017 pour un soutien advenant un bris de machinerie en période hivernale ;

ATTENDU QU'une entente d'entraide n'a pas été signée suite à cet accord et qu'il serait intéressant d'officialiser cette entente ;

Il est proposé par Germain Picard, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité de préparer une entente avec la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc qui pourra être signée par les deux parties.

**23. Demande à la municipalité de Les Hauteurs pour joindre le regroupement du service incendie
Résolution #22-109**

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption dispose d'un bassin de pompiers ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption désire rouvrir la caserne 23 sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Hauteurs représente un allier pour nous aider à créer une couverture du service incendie efficace et optimal dans l'objectif de sécurité ;

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Marcel L'italien et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La rédemption demande officiellement à la municipalité de Les Hauteurs de se joindre à leur service incendie.

Que la municipalité de La rédemption prépare avec la municipalité de Les Hauteurs une entente de service pour la couverture incendie.

**24. Demande de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici pour créer un regroupement du service incendie avec La Rédemption et Sainte-Jeanne-d'Arc
Résolution #22-110**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici a fait une demande à la municipalité de La Rédemption pour créer un regroupement du service incendie en incluant Sainte-Jeanne-d'Arc ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption favorise davantage une régie qui regrouperait les municipalités de la Haute-Mitis ;

IL EST PORPOSÉ PAR Raynald Bérubé

APPUYÉ PAR Marcel L'italien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de La Rédemption refuse la demande de Sainte-Angèle-de-Mérici qui vise à créer un regroupement comprenant Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Jeanne-d'Arc et La Rédemption.

25. Programme d'aide à la voirie locale 2021-2022
Chemin à double vocation
Résolution #22-111

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de La Rédemption l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2021-2022 en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
CHEMIN DU PORTAGE	8.8 KM	BOIS	980
ROUTE ROCHEFORT	12.7 KM	BOIS	3 219
RANG 3 + MELUCQ	11.2 KM	BOIS	2974
RANG 6	19.2 KM	BOIS	250
RANG 7 ET 8	14.4 KM	BOIS	980
RANG 9	3 KM	BOIS	245

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Soucy,

APPUYÉ PAR Raynald Bérubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de La Rédemption demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 69.3 km.

**26. Demande de contribution Grand air Mitis
Résolution #22-112**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption accorde une contribution de 100\$ à l'organisme Grand air Mitis.

**27. Adhésion table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent
Résolution #22-113**

Il est proposé par Nathalie Soucy, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'adhérer à la table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent au coût de 100\$.

**28. Projet 2022-01 : Adjudication du contrat à Filet sports gaspésiens
Résolution #22-114**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Rédemption porte le projet de réfection du parc sportif pour une réalisation en 2022.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité attend une réponse pour la demande de 100 000\$ au fond région et ruralité – volet vitalisation.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en attente de l'autorisation de la ministre des affaires municipales et de l'habitation pour l'entrée en vigueur de son règlement d'emprunt.

IL EST PROPOSÉ PAR : Manon Dubé

APPUYÉ PAR : Raynald Bérubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption octroie le contrat concernant la confection du filet du terrain de balle molle à Filets sports gaspésiens au montant de 3 885.01\$ sous 2 conditions :

QUE la municipalité de La Rédemption soit acceptée pour la subvention au fond région et ruralité – volet vitalisation pour un montant de 100 000\$;

QUE le règlement d'emprunt #2022-06 de la municipalité de La Rédemption entre en vigueur suite à l'autorisation de la ministre ;

**29. Projet 2022-01 : Adjudication du contrat à RPF électriques
Résolution #22-115**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Rédemption porte le projet de réfection du parc sportif pour une réalisation en 2022.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité attend une réponse pour la demande de 100 000\$ au fond région et ruralité – volet vitalisation.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en attente de l'autorisation de la ministre des affaires municipales et de l'habitation pour l'entrée en vigueur de son règlement d'emprunt.

IL EST PROPOSÉ PAR : Germain Picard

APPUYÉ PAR : Nathalie Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption octroie le contrat concernant les travaux électriques du parc sportif à RPF électriques au montant de 104 526.95\$ (tx incluses) sous 2 conditions :

QUE la municipalité de La Rédemption soit acceptée pour la subvention au fond région et ruralité – volet vitalisation pour un montant de 100 000\$;

QUE le règlement d'emprunt #2022-06 de la municipalité de La Rédemption entre en vigueur suite à l'autorisation de la ministre

**30. Projet 2022-01 : Adjudication du contrat à Profab 2000 inc.
Résolution #22-116**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Rédemption porte le projet de réfection du parc sportif pour une réalisation en 2022.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité attend une réponse pour la demande de 100 000\$ au fond région et ruralité – volet vitalisation.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en attente de l'autorisation de la ministre des affaires municipales et de l'habitation pour l'entrée en vigueur de son règlement d'emprunt.

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Bérubé

APPUYÉ PAR : Nathalie Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption octroie le contrat concernant les modules de skate et les bandes de patinoire à Profab 2000 inc. au montant de 99 994.91\$ sous 2 conditions :

QUE la municipalité de La Rédemption soit acceptée pour la subvention au fond région et ruralité – volet vitalisation pour un montant de 100 000\$;

QUE le règlement d'emprunt #2022-06 de la municipalité de La Rédemption entre en vigueur suite à l'autorisation de la ministre ;

**31. Projet 2022-01 : Adjudication du contrat à Construction et installation sportives inc.
Résolution #22-117**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Rédemption porte le projet de réfection du parc sportif pour une réalisation en 2022.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité attend une réponse pour la demande de 100 000\$ au fond région et ruralité – volet vitalisation.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en attente de l'autorisation de la ministre des affaires municipales et de l'habitation pour l'entrée en vigueur de son règlement d'emprunt.

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel L'italien

APPUYÉ PAR : Manon Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption octroie le contrat concernant la les tuiles de dek hockey et l'installation des bandes de la patinoire à Construction et installation sportives inc. au montant de 68 151.43\$ (tx incluses) sous 2 conditions :

QUE la municipalité de La Rédemption soit acceptée pour la subvention au fond région et ruralité – volet vitalisation pour un montant de 100 000\$;

QUE le règlement d'emprunt #2022-06 de la municipalité de La Rédemption entre en vigueur suite à l'autorisation de la ministre ;

32. Projet 2022-01 : Adjudication du contrat à Les pavages Laurentiens
Résolution #22-118

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Rédemption porte le projet de réfection du parc sportif pour une réalisation en 2022.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité attend une réponse pour la demande de 100 000\$ au fond région et ruralité – volet vitalisation.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en attente de l'autorisation de la ministre des affaires municipales et de l'habitation pour l'entrée en vigueur de son règlement d'emprunt.

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Bérubé

APPUYÉ PAR : Germain Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption octroie le contrat concernant la la confection de la surface d'asphalte de la patinoire et du skate park à l'entreprise Les Pavages Laurentiens au montant de 79 361.50\$ (tx incluses) sous 2 conditions :

QUE la municipalité de La Rédemption soit acceptée pour la subvention au fond région et ruralité – volet vitalisation pour un montant de 100 000\$;

QUE le règlement d'emprunt #2022-06 de la municipalité de La Rédemption entre en vigueur suite à l'autorisation de la ministre ;

33. Projet 2022-01 : Adjudication du contrat à Soltek agrégats inc.
Résolution #22-119

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Rédemption porte le projet de réfection du parc sportif pour une réalisation en 2022.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité attend une réponse pour la demande de 100 000\$ au fond région et ruralité – volet vitalisation.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en attente de l'autorisation de la ministre des affaires municipales et de l'habitation pour l'entrée en vigueur de son règlement d'emprunt.

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Soucy

APPUYÉ PAR : Manon Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption octroie le contrat concernant la confection de l'avant champ du terrain de balle molle à Soltek agrégats inc. au montant de 34 212.50\$ (tx incluses) sous 2 conditions :

QUE la municipalité de La Rédemption soit acceptée pour la subvention au fond région et ruralité – volet vitalisation pour un montant de 100 000\$;

QUE le règlement d'emprunt #2022-06 de la municipalité de La Rédemption entre en vigueur suite à l'autorisation de la ministre ;

**34. Programme d'aide à la voirie locale – Route Melucc
Résolution #22-120**

ATTENDU QUE La municipalité de La Rédemption a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Kathleen Migneault, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Raynald Bérubé, appuyée par Germain Picard et est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Raphaël Rioux, directeur général, est dûment autorisé(e) à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**35. Modification règlement #2022-06
Résolution #22-121**

ATTENDU QUE le ministère des affaires municipales et de l'habitation nous recommande de retirer le premier ATTENDU QUE du règlement #2022-06 visant à emprunter un montant de 417 104\$;

ATTENDU QUE le ministère des affaires municipales et de l'habitation demande un ajout d'un estimé détaillé au règlement d'emprunt ;

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de La Rédemption procède au modification demandé au règlement #2022-06 en retirant : « ATTENDU que La Rédemption désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec ; »

QUE la municipalité de La Rédemption procède à l'ajout d'un estimé détaillé du projet en annexe du règlement.

36. Varia

37. Période de questions

38. Prochaine séance le 9 mai 2022 à 20h00

**39. Levée de la séance
Résolution #22-122**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité de levée la séance à 20h42.

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, Maire

Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier